

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	11	
Qui ont pris part à la délibération :	12	
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	15/12/2025	
Date d'affichage :	15/12/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Florent DUTREY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN

Absents, excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Eric TILHAC, Marie-Pierre DUBARRY représentée par Sophie RODRIGUES

Secrétaire de séance : Nathalie DETHOU-BARBOSA

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE 2025_50	DESIGNATION REFERENT ALARIC

Dans le cadre de la mise en place du *Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques présents sur l'Alaric entre Pouzac et Orleix afin de limiter les risques de débordement en période de vigilance orange crue inondation* une réunion de travail avait eu lieu à la mairie de Séméac le 16 décembre 2024.

Il avait été décidé que les communes concernées (Allier, Antist, Aureilhan, Barbazan-Debat, Barbazan-Dessus, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Montgaillard, Orleix, Ordizan, Pouzac, Salles-Adour, Séméac, Soues, Vielle-Adour) **désignent un référent communal**.

En période de vigilance orange crue inondation, cet interlocuteur sera en relation étroite avec le SMAA afin d'assurer les missions suivantes :

- **Surveiller** la bonne gestion des ouvrages hydrauliques concernés sur votre commune s'il y'en a ;
- **Relever** les niveaux sur les échelles limnimétriques installées sur votre commune s'il y'en a ;
- **Alerter le SMAA** (qui assurera le relais vis-à-vis des communes situées à l'aval) et le Syndicat de l'Alaric (qui assurera la manipulation des ouvrages si besoin) ;
- **Être le relais** des informations qui seront communiquées par le SMAA provenant des communes situées à l'amont ;
- **Manipuler**, le cas échéant, les ouvrages hydrauliques concernés sur votre commune s'il y'en a, avec l'assistance du Syndicat de l'Alaric et du SMAA.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Roland DETHOU et Monsieur Thierry DESTARAC.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte de désigner Monsieur Roland DETHOU et Monsieur Thierry DESTARAC comme référents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

